

Oise

4 sangliers s'invitent dans une maison



Préparation de la télé-anesthésie
©D. PETZNY/ONCFS



Sangliers anesthésiés dans la maison
©F. KERINEC/ONCFS

Le 17 février 2019, les inspecteurs de l'environnement de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et la gendarmerie sont intervenus pour évacuer 4 sangliers entrés dans une maison sur la commune de Moyenneville (Oise).

Une mission peu banale pour les agents de l'ONCFS et un dimanche qui restera gravé dans la mémoire de cette famille qui, vers 13h, a vu débouler une laie de 60 kg et ses 3 jeunes d'une vingtaine de kilos dans son salon.

Les animaux, apeurés, ont complètement saccagé la maison : les meubles et l'escalier ont été cassés, les murs souillés jusqu'à 1,80m de haut. En tout, ce sont 10 sangliers qui sont entrés précipitamment dans le jardin puis se sont dispersés dans le bourg. Quatre se sont heurtés à la baie vitrée de la maison entre-ouverte et sont entrés.

Le village de Moyenneville est situé en plaine, bordé par un marais boisé. Une action de chasse ou des promeneurs avec un chien qui a pu faire fuir les sangliers pourraient expliquer cette mésaventure.

A la demande des propriétaires et de la gendarmerie, le service départemental de l'ONCFS s'est rendu sur place. La configuration des lieux ne permettant pas de faire ressortir les animaux en toute sécurité et l'utilisation d'armes à feu étant proscrite à l'intérieur de la maison, les animaux ont été télé-anesthésiés par les inspecteurs de l'environnement. Le sanglier étant une espèce classée « susceptible de causer des dégâts » dans le département de l'Oise, ils ont ensuite été euthanasiés.

La population de sanglier est en effet en forte augmentation dans le département de l'Oise, phénomène qui cause de plus en plus de difficultés, tels que les dégâts aux cultures, des questions de sécurité routière et aujourd'hui des dégâts chez des particuliers.

L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage peut être contacté pour tout signalement relatif à la faune sauvage et aux atteintes au milieu au numéro suivant : 03.44.90.07.01 ou par courriel : sd60@oncfs.gouv.fr

CONTACT PRESSE

Frédéric KERINEC

Service départemental ONCFS

de l'Oise

03.44.90.07.01

Sd60@oncfs.gouv.fr

www.oncfs.gouv.fr

L'Office national de la chasse et de la faune sauvage est un établissement public sous double tutelle des ministères en charge de l'Ecologie et de l'Agriculture